

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI

VILLE  
de

**MARCOING**



Tél. : 03.27.82.23.00

**Le Maire de MARCOING,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations du Maire,

Vu l'élection de M. Maxime LOISEL en qualité d'adjoint en date du 25 mai 2020 ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 13 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à M. Maxime LOISEL ;

Vu la décision de M. YEDDOU, sous-préfet de Cambrai, d'accepter la démission de M. Maxime LOISEL de son poste de 3e adjoint ;

**ARRETE N° 2022-102**  
**Retrait de délégation de signature**

## A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Toutes les délégations consenties à M. Maxime LOISEL lui sont retirées à compter du 27/09/2022.

**ARTICLE 2 :** M. Maxime LOISEL n'est plus le référent emploi à compter du 27/09/2022.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait à Marcoing,  
le 27 septembre 2022.

Le Maire,

Jean-Claude GUNET

